



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle pédagogique
Inspection Pédagogique Régionale**

Strasbourg, le 12 septembre 2022

Affaire suivie par :
IA-IPR Etablissements et Vie scolaire
Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859
Mél : ia-ipr.evs@ac-strasbourg.fr

Les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
des établissements et de la vie scolaire

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

à

Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux d'éducation
s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
- des collèges et lycées (publics/privés)

Mesdames, Messieurs,

Comme en chaque début d'année scolaire, cette traditionnelle lettre de rentrée des IA-IPR vise à vous renouveler notre confiance et de vous rappeler les grandes orientations nationales fixées notamment par [la circulaire de rentrée parue au bulletin officiel n°26 du 30 juin 2022](#).

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation sont invités à prendre toute leur place dans la communauté scolaire et à y apporter leur expertise dans la mise en œuvre des priorités définies par le ministre :

- La maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une école engagée pour l'égalité et la mixité
- Une école engagée pour le bien-être des élèves

Parmi les priorités actuelles, l'ensemble des CPE et des professeurs documentalistes est appelé à s'intéresser en particulier aux thématiques suivantes :

- Contribution au travail personnel de l'élève
- Apprentissage de l'autonomie
- Education aux Médias et à l'Information (EMI)
- Promotion des valeurs de la République
- Développement de la pratique orale
- Contribution à la mise en œuvre des parcours éducatifs

Notre courrier du 17 juin dernier relatif aux groupes professionnels de bassin suggérait déjà des thématiques de travail qui pourront, autant que possible, faire l'objet d'une approche commune. Ces groupes professionnels de bassin sont d'ailleurs conçus pour incarner un lieu incontournable d'information, d'échanges, et surtout de co-développement professionnel. Leur charte, accessible sur vos espaces respectifs du site académique, en définit les enjeux et les objectifs, et souligne l'importance de votre participation active. On ne saurait trop souligner l'intérêt que représente la mutualisation de vos compétences respectives au service de la réussite des élèves et d'un climat scolaire apaisé, dès que l'occasion se présente.

Même si le contexte sanitaire est plus favorable en cette rentrée, les CPE et les professeurs documentalistes ont toute vocation à contribuer à la continuité pédagogique sous toutes ses formes, et à accompagner les évolutions pédagogiques nées de la crise sanitaire.

Vous trouverez enfin ci-dessous les éléments d'information communs à l'ensemble des disciplines, émanant du collège des IA-IPR et présents dans toutes les lettres de rentrée. Nous vous invitons à en prendre connaissance au regard des spécificités professionnelles respectives de vos métiers. L'évolution majeure concerne le domaine de la formation suite à la création de l'école académique de la formation continue (EAFC) qui succède à la DAFOR.

L'école académique de la formation continue

La formation continue connaît à cette rentrée une évolution notoire avec l'ouverture de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC) qui remplace la DAFOR dans notre académie.

La traditionnelle campagne d'inscription au PAF qui se tenait de fin août à fin septembre n'existe plus. L'offre de formation, en candidature individuelle, sera dorénavant accessible tout au long de l'année et les inscriptions se feront au fil de l'eau sur le site de l'EAFC de l'académie de Strasbourg. Ainsi, vous êtes invités à candidater, via le site de l'EAFC, aux formations disciplinaires ou transversales qui seront proposées sous l'appellation "cycles de formation" (avec une entrée "métier") ou aux futures formations inter-catégorielles dénommées "parcours de formation" qui vont se déployer progressivement, notamment autour de l'évaluation, des valeurs de la République, des langues ou encore de la formation de formateurs. Deux modalités de candidature sont proposées : une « préinscription » lorsqu'une formation prête à être déployée est déjà programmée, ou un « abonnement » qui est en réalité un appel à manifestation d'intérêt avant la finalisation du projet de formation. La confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFC, toujours en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés et après avis des supérieurs hiérarchiques.

Cette offre sera, bien évidemment, complétée comme auparavant par les formations à public désigné ou locales.

En matière de formation, vos interlocutrices restent Sophie Franke pour les documentalistes, et Zoé Meyer pour les CPE.

Evaluation du contrôle continu au lycée général et technologique

Les modalités de prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat ont été profondément modifiées, les moyennes des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale ont valeur certificative. Cette année, la réflexion initiée autour de l'élaboration du projet d'évaluation en 2021 est amenée à se poursuivre. Nous vous invitons à vous engager et à participer à cette réflexion tant au sein de votre discipline que dans une approche transversale. Les enjeux étant de s'assurer de la solidité de l'évaluation du baccalauréat en contrôle continu tout en atténuant les tensions inhérentes à ce type d'évaluation.

Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en contexte d'exercice professionnel, de réunions d'équipe ou d'actions de formation. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

Comme l'année passée, l'équipe des IA-IPR des établissements et de la vie scolaire, Anne STRASSER, Nathalie COLLE et Sylvain JUNG est compétente sur l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR EVS. Toutefois, pour des raisons pratiques, l'interlocutrice des professeurs documentalistes sera Anne STRASSER et celle des CPE, Nathalie COLLE.

Nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons une très belle année scolaire.



Nathalie Colle



Sylvain Jung



Anne Strasser